



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 20

Votants : 23

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Delib20250801

Séance du 6 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six-octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M Laurent EUDE à M. Pierre JUNQUA
M. Francis MÉNARD à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Claude FRÉMIN, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le 27 octobre 2025

ID : 014-211401815-20251006-DELIB20250801-DE

Berser
Levraut

Exécutoire le 27 octobre 2025

Delib20250801

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2025

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 7 octobre 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN